



RÉUNION TECHNIQUE D'INFORMATION – MARS 2019

PROJET MÉTIERS-COMPÉTENCES CENTRE-VAL DE LOIRE



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA **FORMATION** PERMANENTE DU PERSONNEL **HOSPITALIER**

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE MÉTIERS COMPÉTENCES

UNE AMBITION INSCRITE DANS LE PROJET STRATEGIQUE DE L'ANFH

La réalisation de cartographies et d'études-métiers s'inscrit dans :

- ▶ l'axe 2 du projet stratégique national et régional 2016-2019 de l'ANFH : « **Anticiper / Soutenir** »
- ▶ et plus précisément l'ambition n°5 : « **Développer la veille et la production de données sur les métiers, en intégrant les pratiques en évolution** ».

L'ANFH souhaite, en ce sens, étendre et pérenniser la réalisation des cartographies régionales des métiers sur l'ensemble des Délégations, les études métiers-compétences ciblées, ainsi que la veille-métier en lien avec les établissements adhérents.

→ Cette ambition est réaffirmée et développée dans le Projet Stratégique 2020-2023 en cours d'élaboration, avec la prise en compte du nouvel environnement (OPCO Santé...).

Elle est soutenue par la pérennisation d'autres actions et outils d'appui aux établissements en matière de GPMC :

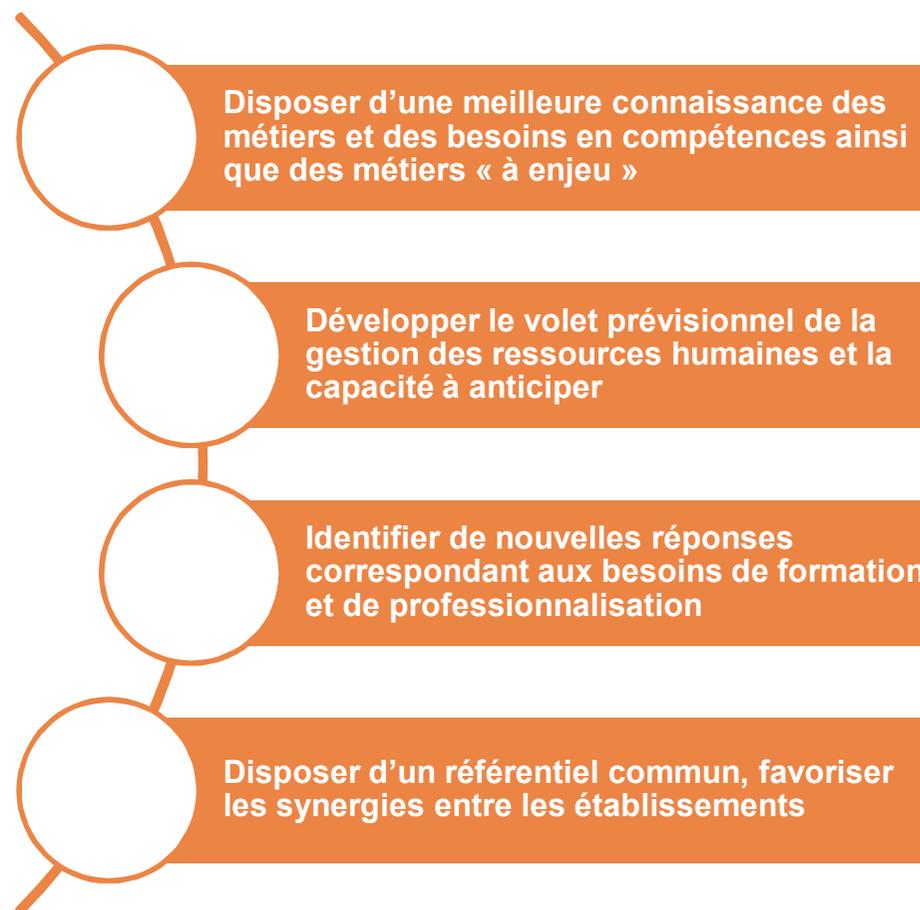
- ▶ Offre de formation et d'accompagnement sur le management des métiers, emplois et compétences
- ▶ Module GPMC de Gesform Evolution
- ▶ Guide des métiers...

UN PROJET POUVANT CONTRIBUER A DES ENJEUX MULTIPLES

POUR L'ANFH :



POUR LES ÉTABLISSEMENTS :



... ET POUR LES AGENTS

QUELS ENJEUX D'UN PROJET MÉTIERS-COMPÉTENCES POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION ?

Permettre aux établissements de la FPH de :

- **Disposer d'une meilleure connaissance des métiers et des besoins en compétences** ainsi que des métiers sensibles
- **Développer le volet « prévisionnel » de la gestion des ressources humaines** dans les établissements (accompagnement des mutations, secondes parties de carrière, adaptation à l'emploi au retour dans l'établissement...);
- **Identifier de nouvelles réponses correspondant aux besoins de professionnalisation et de formation** : enrichissement du plan de formation, ciblage de publics plus opérant (ex : proposer aux agents techniques des formations plus adaptées), passerelles...
- **Disposer d'un référentiel commun**, et ainsi, favoriser les synergies entre établissements : homogénéité plus forte dans la représentation des métiers, clarification de notions (métier, poste, fonction...), travaux sur des solutions inter-établissements confrontés à des mêmes difficultés de recrutement sur certains métiers...

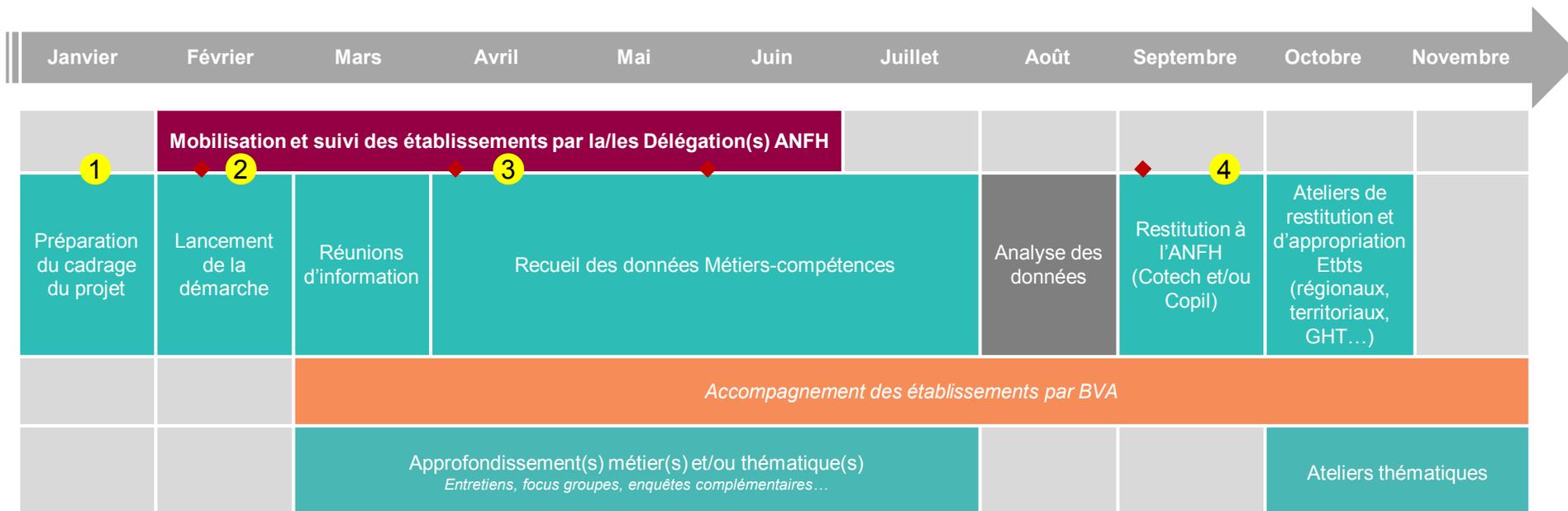
LE PÉRIMÈTRE DU PROJET RÉGIONAL

- Au total, la région Centre-Val de Loire comporte 6 départements, 6 GHT, 138 établissements (dont 2 CHR (dont 1 CHU), 40 CH-CHS, 85 EHPAD et 11 établissements du secteur Handicap, Enfance et Famille) qui couvrent plus de 50 900 agents
- De manière plus précise :

	TOTAL
Etablissements adhérents	138
<i>Répartis par nombre de départements</i>	6
CHR (dont un 1 CHU)	2
CH-CHS	40
EHPAD	85
SMSH	11
Nombre de professionnels	Environ 50 900

* Source : Base de données adhérents ANFH

LES ÉTAPES ET LE CALENDRIER DU PROJET



◆ *CoPil régional Métiers-compétences*

LA DÉMARCHE POUR LES ÉTABLISSEMENTS

LA CLÉ DE LA RÉUSSITE : UNE IMPLICATION DE TOUS !

Pour que la cartographie régionale soit représentative des établissements, il faut :

- ▶ **Le plus grand nombre d'établissements participants ;**
- ▶ **Un volume d'agents couvert suffisant ;**
- ▶ **Une diversité des établissements participants**, représentatifs des différents secteurs de la FPH (CHU-CHRU/CH, EPSM, EHPAD, Handicap, Enfance-Famille) ;
- ▶ **Une représentativité territoriale** (pour l'analyse par Délégation, par département, par GHT ou *GCSMS...*)

Il est donc important que TOUS les établissements puissent participer à ce projet qu'ils aient ou NON déjà réalisé leur cartographie des métiers, quelles que soient leurs ressources internes, le niveau d'avancement, leurs spécificités territoriales et/ou organisationnelles...

LA HOTLINE BVA

La Hotline BVA répondra à toutes les questions des établissements concernant les différentes étapes de la démarche.

Nous sommes notamment à la disposition des établissements pour :

- Expliquer de façon détaillée des étapes ;
- Construire des fichiers (informations demandées, affectation des métiers...),
- Transmettre des fichiers (comment déposer un fichier, les étapes après le dépôt...)
- Toutes questions concernant la Plateforme ANFH BVA



Nicolas Le Gall assure la hotline dédiée à la démarche Métiers-compétences au :

01 71 16 87 94

La ligne est ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Ou par mail à l'adresse : metiers-competences@bva-group.com

LA COLLECTE DU FICHER DES AGENTS DE LA FPH *(PERSONNEL NON MÉDICAL)*

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

Suite à la sollicitation de sa Délégation ANFH, l'établissement communique son engagement via une lettre d'engagement dans laquelle il désigne un référent Métiers-compétences.

The image shows a form titled 'DÉMARCHE MÉTIERS-COMPÉTENCES Bulletin de participation'. It contains the following sections:

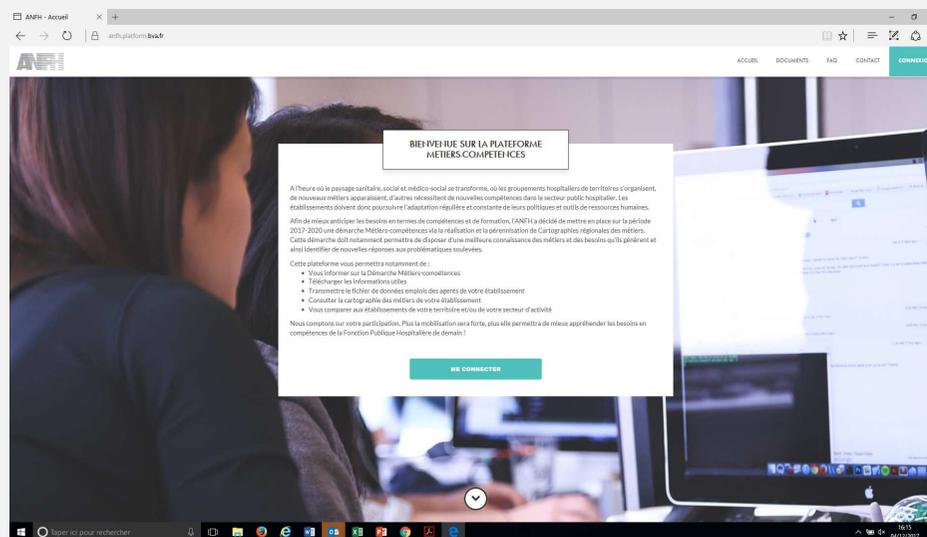
- DELEGATION** (Logo)
- DÉMARCHE MÉTIERS-COMPÉTENCES** (Title)
- Bulletin de participation** (Subtitle)
- Text:** 'Afin de confirmer la participation de votre établissement à la démarche régionale Métiers-compétences, merci de bien vouloir compléter et retourner à votre Délégation ANFH ce bulletin de participation.'
- Text:** 'En retournant ce bulletin, votre établissement s'engage à fournir, via la plateforme Métiers-compétences ANFH, les données métiers nécessaires à la réalisation de la cartographie des métiers de votre établissement, ainsi qu'à l'alimentation de la cartographie territoriale, sectorielle et régionale.'
- Text:** 'Pour mener à bien cette démarche, votre établissement bénéficiera de l'accompagnement en ligne (mail et/ou téléphone) de BVA-Grand Angle. Dès la validation des données métiers, vous accéderez en temps réel à la cartographie des métiers de votre établissement depuis cette même plateforme Métiers-compétences, puis aux comparaisons territoriales et sectorielles dès la fin de la collecte régionale.'
- FORM ET VILLE DE L'ÉTABLISSEMENT :** (Text input field)
- DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT :**
 - Nom : (Text input)
 - Prénom : (Text input)
 - Tél. : (Text input with format: __ / __ / __ / __ / __)
 - Email : (Text input with @ symbol)
- DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES :**
 - Nom : (Text input)
 - Prénom : (Text input)
 - Tél. : (Text input with format: __ / __ / __ / __ / __)
 - Email : (Text input with @ symbol)
- RÉFÉRENT INTERNE CHARGÉ D'ALIMENTER LA PLATEFORME :** (Isi différent du Directeur des Ressources Humaines)
 - Nom : (Text input)
 - Prénom : (Text input)
 - Fonction : (Text input)
 - Tél. : (Text input with format: __ / __ / __ / __ / __)
 - Email : (Text input with @ symbol)
- Fait à** (Text input) **le** (Text input) **/** (Text input) **/** 2017
- Merci de bien vouloir retourner ce document complété à :**
ANFH xxx - xxx, xxxxx XXX, avant le xxx 2017.

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

JE ME **CONNECTE** A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

BVA adresse au référent Métiers-compétences **un lien URL ainsi que les identifiants d'accès** à la plateforme dédiée. **Une notice explicitant les différentes étapes de la démarche** est également jointe à cet envoi.



LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

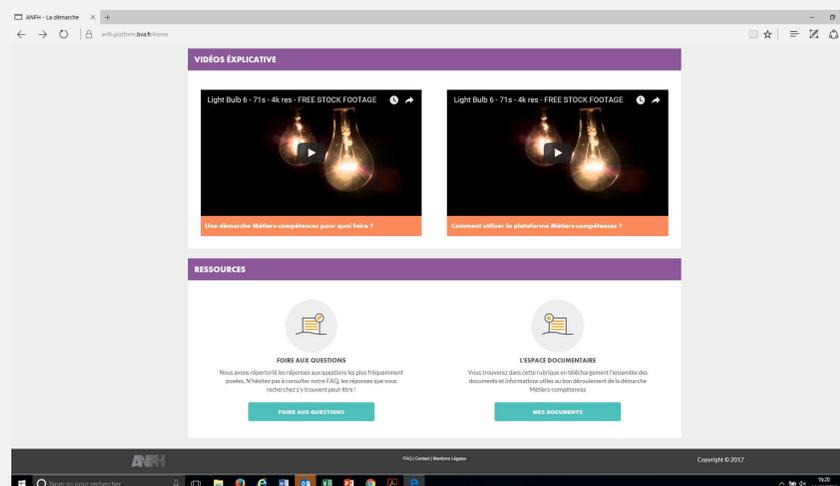
JE M'ENGAGE DANS LA
DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

JE M'INFORME SUR LA
DEMARCHE

Depuis la plateforme, j'accède :

- ▶ À la **présentation du projet Métiers-compétences** ;
- ▶ Au **Kit de déploiement - Démarche Métiers-compétences** ;
- ▶ À des **tutoriels** (Comment affecter un métier aux agents de mon établissement ? Un projet Métiers-compétences, pour quoi faire ?...);
- ▶ Ainsi qu'aux coordonnées de la **hotline BVA**.



LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

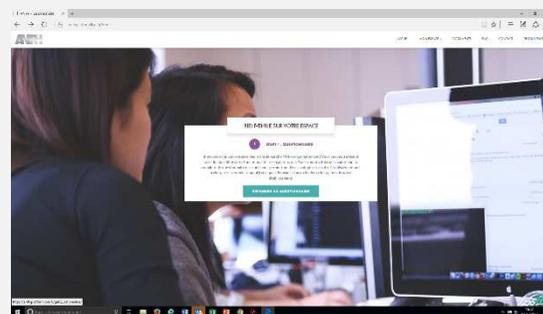
JE ME CONNECTE A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

JE M'INFORME SUR LA
DÉMARCHE

JE COMPLETE MON
QUESTIONNAIRE

Lors de ma 1^{ère} connexion à la plateforme Métiers-compétences, un mini-questionnaire m'est proposé afin d'évaluer le niveau d'avancement de mon établissement en matière de GPMC :

- ▶ *Engagement dans la démarche de GPMC*
- ▶ *Utilisation d'un logiciel de GPMC*
- ▶ *Constitution d'une équipe projet / groupe de travail dédié*
- ▶ *Démarches engagées : recensement des métiers, cartographie métiers, élaboration de fiches de poste, mise en place des entretiens professionnels, évaluation des compétences disponibles / à développer, exploitation des données dans une vision prospective et définition d'un plan d'actions RH, mise en œuvre de plans d'actions RH*



LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

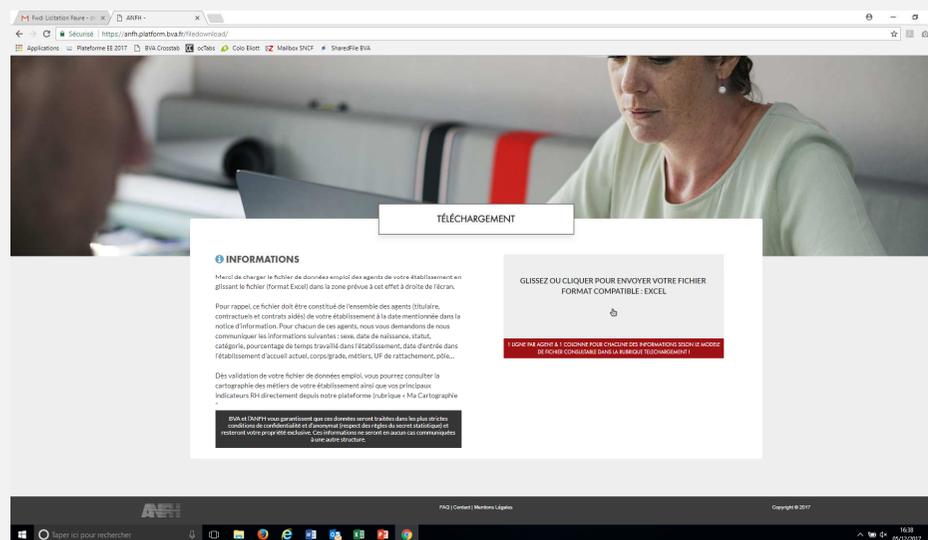
JE ME CONNECTE A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

JE M'INFORME SUR LA
DÉMARCHE

JE COMPLETE MON
QUESTIONNAIRE

JE DEPOSE MON
FICHER DE DONNEES

Je dépose sur la plateforme Métiers-compétences le fichier des données métiers du personnel de mon établissement au format Excel, en glissant le fichier ou le déposant dans la zone prévue à cet effet.



BVA procède aux contrôles de cohérence du fichier ainsi que, le cas échéant, aux retraitements des données Métiers-compétences : propositions d'affectation ou de réaffectation métiers des agents concernés

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

JE ME **CONNECTE** A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

JE M'INFORME SUR LA
DÉMARCHE

JE **COMPLETE** MON
QUESTIONNAIRE

JE **DEPOSE** MON
FICHER DE DONNEES

LE PERIMETRE DE REFERENCE

Le choix du périmètre est déterminé par la volonté de disposer d'une **photographie à un instant « T » du personnel médical et non médical en activité dans les établissements** de la région, en évitant les doubles comptages.

La population recensée sera ainsi constituée de **tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière dont les établissements étaient employeurs au 01 janvier 2019**, quel que soit leur temps de travail.

Sont inclus : les titulaires de la FPH, les stagiaires en attente de titularisation, les contractuels sur emploi permanent (CDI ou CDD) ou de remplacement (CDD), les personnels en contrat aidé (emplois d'avenir, etc.), les apprentis et les personnels en formation professionnelle.

Nb : bien que relevant des personnels médicaux, les sages-femmes sont prises en compte dans la cartographie des agents de la FPH. Elles relèvent du titre IV et sont généralement présentes dans les fichiers des personnels non médicaux

Sont exclus : les personnels n'étant pas en situation d'activité (disponibilité, détachement, congé parental, etc.).

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

JE ME **CONNECTE** A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

JE M'INFORME SUR LA
DÉMARCHE

JE **COMPLETE** MON
QUESTIONNAIRE

JE **DEPOSE** MON
FICHER DE DONNEES

LES NOMENCLATURES DE REFERENCE

Les métiers à affecter aux agents (non médicaux) sont ceux recensés dans la dernière version (v3) du **Répertoire des Métiers de la Santé et de l'autonomie**, version la plus utilisée à ce jour dans la FPH et qui **donnera lieu à la consolidation régionale**.

Les nomenclatures de référence pour les personnels non médicaux sont les versions les plus récentes des nomenclatures ci-dessous :

- ▶ *Pour les emplois : Nomenclature des Métiers Hospitaliers Personnels non Médicaux (NMH PNM) du Ministère des Affaires sociales et de la Santé.*
- ▶ *Pour les corps / grades : Nomenclature des Emplois Hospitaliers Personnels non Médicaux (NEH PNM) du Ministère des Affaires sociales et de la Santé.*

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

JE ME **CONNECTE** A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPÉTENCES

JE M'INFORME SUR LA
DÉMARCHE

JE **COMPLETE** MON
QUESTIONNAIRE

JE **DEPOSE** MON
FICHER DE DONNÉES

LES PRINCIPES D'AFFECTATION DES MÉTIERS

On s'intéresse à la réalité des activités donc au **métier réellement exercé par chaque agent**. Même s'il n'a pas la qualification requise, il est préconisé de lui affecter le métier qu'il exerce.

Lorsqu'un agent exerce plusieurs métiers, l'établissement doit recenser l'ensemble des métiers en désignant son métier principal. Si l'agent exerce 2 métiers à parts égales, le choix du métier à affecter se fait à la discrétion de l'établissement.

Les personnels en formation professionnelle longue (Etudes Promotionnelles, Congé de Formation Professionnelle, etc.) sont à affecter au **métier exercé préalablement à la formation**.

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

JE ME **CONNECTE** A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

JE M'INFORME SUR LA
DÉMARCHE

JE **COMPLETE** MON
QUESTIONNAIRE

JE **DEPOSE** MON
FICHER DE DONNEES

EXEMPLE DE LISTE DE DONNEES METIERS-COMPETENCES

Matricule	Code / intitulé du corps
Prénom / Nom	Code / intitulé du grade
Sexe	Code / intitulé du métier
Date de naissance	Mission(s) complémentaire(s) poste(s) adapté(s)
Date d'entrée dans l'établissement d'accueil actuel	Encadrement
Statut	Code / intitulé du pôle
Pourcentage de temps travaillé dans l'établissement	Code / intitulé de l'UF
Position d'absence / code d'arrêt	Lettre budgétaire / rattachement FINESS

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

JE ME **CONNECTE** A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

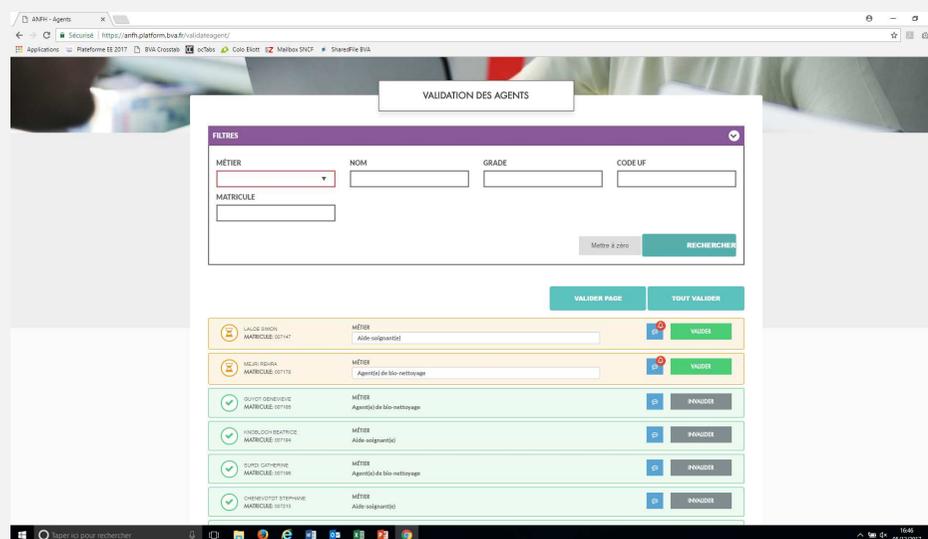
JE M'INFORME SUR LA
DÉMARCHE

JE **COMPLETE** MON
QUESTIONNAIRE

JE **DEPOSE** MON
FICHIER DE DONNEES

JE **CORRIGE** OU **VALIDE**
LES AFFECTATIONS
METIERS

Je **valide** ou **corrige** les affectations métiers des agents directement depuis la plateforme dédiée avec la possibilité d'ajouter, pour chaque agent, une remarque ou un complément d'information.



LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

JE M'INFORME SUR LA DEMARCHE

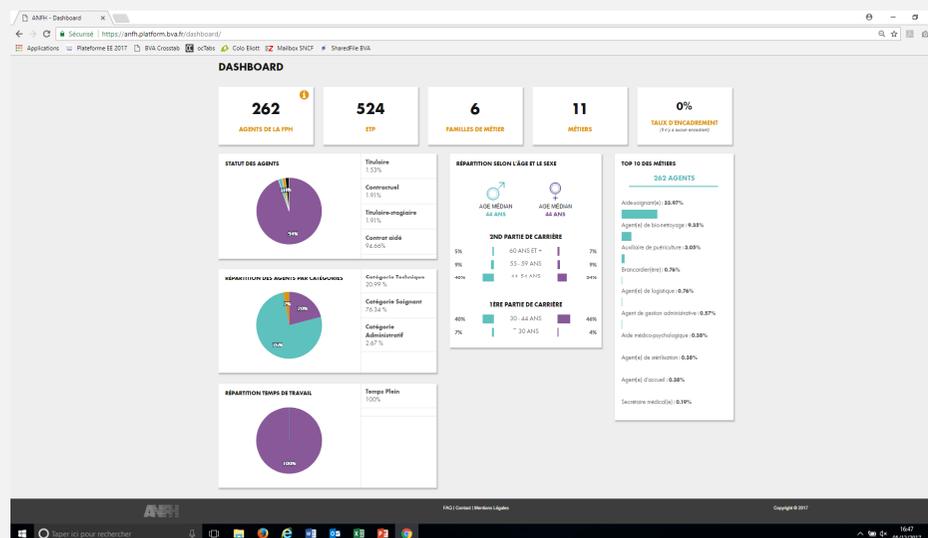
JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

JE DEPOSE MON FICHER DE DONNEES

LE CAS ECHEANT, JE VALIDE LES AFFECTATIONS METIERS

J'ACCEDE A LA CARTOGRAPHIE DES METIERS

Dès la validation des affectations métiers des agents de mon établissement, j'accède en temps réel à la **Cartographie des métiers** de mon établissement depuis la rubrique « Tableau de bord » de la plateforme.



Dès la clôture de la démarche régionale, je pourrai à tout moment et autant de fois que je le souhaite mettre à jour la **Cartographie des métiers** de mon établissement depuis la plateforme.

LA COLLECTE DU FICHER DES PERSONNELS MÉDICAUX

LE PERIMETRE ET LA DATE DE RÉFÉRENCE

Le périmètre :

La démarche de collecte des données des personnels médicaux – médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens - concerne **l'ensemble des établissements**, quel que soit leur secteur d'activités.

La date de référence :

Le choix du périmètre est déterminé par la volonté de disposer d'une photographie à un instant « T » du personnel médical en activité dans votre établissement, en évitant les doubles comptages.

La population recensée doit ainsi être constituée de **tous les personnels médicaux dont l'établissement était employeur au 1^{er} janvier 2019**, quelque soit leur temps de travail.

LE FORMAT DU FICHER DES PERSONNELS MEDICAUX

Numéro RPPS : format numérique

Nom Prénom (facultatif) : format texte

Sexe : Homme / Femme

Date de naissance : format date

Statut :

- Etudiants
- Internes
- Chefs de clinique-assistants
- Professeurs des universités-Praticiens Hospitaliers
- Maitres de Conférence-Praticiens Hospitaliers
- Assistants des hôpitaux
- Praticiens hospitaliers temps plein
- Praticiens hospitaliers temps partiel
- Praticiens contractuels
- Praticiens attachés
- Cliniciens

Pourcentage de temps travaillé dans l'établissement actuel : format numérique 0-100

Profession / spécialité : format texte

LES PROFESSIONS ET SPECIALITES

PROFESSIONS

MÉDECINS

**CHIRURGIENS-
DENTISTES**
(OU « ODONTOLOGISTES »)

PHARMACIENS

MÉDECINS - SPECIALITES MEDICALES

Médecine générale (y compris DES urgentistes, hors gériatrie)
Psychiatrie
Anesthésie - Réanimation
Pédiatrie
Cardiologie et maladies vasculaires
Radiologie
Médecins spécialisés en biologie médicale
Autres spécialités médicales
Gériatrie
Gastro entérologie et hépatologie
Pneumologie
Médecine Interne et immunologie clinique
Neurologie
Santé publique (y compris DIM)
Néphrologie
Endocrinologie et maladies métaboliques
Médecine physique et de réadaptation
Dermatologie - Vénérologie - Allergologie
Rhumatologie
Médecin coordinateur
Réanimation médicale
Hématologie
Oncologie médicale
Anatomie et cytologie pathologiques
Médecins du travail
Médecine nucléaire
Oncologie radiothérapique
Génétique

MÉDECINS - SPECIALITES CHIRURGICALES

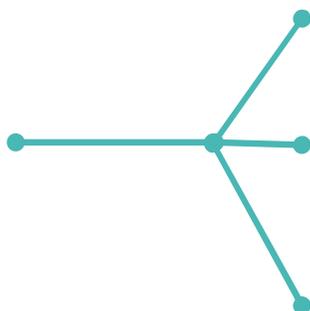
Gynécologie - Obstétrique
Chirurgie orthopédique et traumatologique
Oto-Rhino-laryngologie
Chirurgie générale
Ophtalmologie
Chirurgie digestive
Chirurgie urologique
Neuro-chirurgie
Chirurgie thoracique et cardiaque
Chirurgie vasculaire
Chirurgie infantile
Chirurgie maxillo-faciale - Stomatologie -
Chirurgie orale
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
Autres spécialités chirurgicales

LES LIVRABLES, RESTITUTIONS ET L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION

LES LIVRABLES

2 NIVEAUX DE LIVRABLES

Au niveau
de chaque
établissement



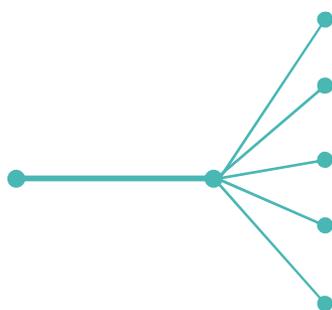
Retour « immédiat » : tableau de bord, fiche établissement et croiseur de données

Retour « différé » (intégration des comparaisons régionales, territoriales et/ou sectorielles) : rapport établissement et croiseur de données

Fichier de données brutes pour mise à jour et/ou intégration

Ces données seront la propriété exclusive de chaque établissement.

Au niveau de
la **région**



Le rapport d'étude régional

Une rapport de synthèse

Les supports de restitution

Des fiches sectorielles, territoriales, thématiques...

Une plaquette de communication

PRESENTATION DES OUTILS BVA- GRAND ANGLE